



Gemeng Noumer

CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mercredi, le 20 mai 2026 à 19:00 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

A huis clos :

1. Nomination à un poste de fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif (rédacteur)

En séance publique :

2. Décompte de travaux extraordinaires
3. Confirmation d'un règlement de circulation urgent à caractère temporaire : Rue de l'Alzette (CR115) à Cruchten
4. Modification du règlement communal relatif à un soutien communal dans le cadre d'une fête des voisins (Nopeschfest)

Nommern, le 12 mai 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH